SPSH
CÔTE SUD
SAUVEGARDE & PERSPECTIVES SOORTS-HOSSEGOR

Flash Info N° 69

7 mars 2025

L'outil est en place mais le lac se meurt



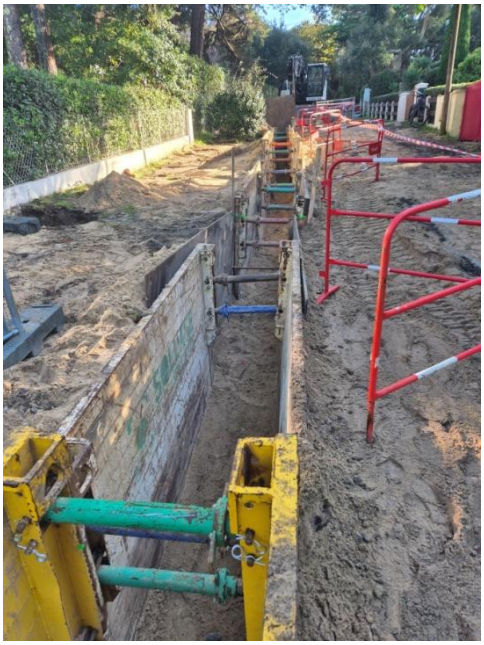
Ci-dessus l'ampleur de l'ensablement sur la moitié sud du lac entre les parcs à huîtres et le rond-point de la route des lacs

Flash Info N° 69
Une publication SPSH - association loi 1901
BP 62 - 40150 Soorts-Hossegor
contact@spsh40.com
Directeur de la publication : Alain Fréguin

Notre Flash info n°65 d'octobre 2024 se félicitait du démarrage des travaux du sabloduc devant relier les plages lacustre et marine. Cet ouvrage, achevé début février 2025, constitue un précieux outil pour l'entretien du lac mais maintenant, quand va-t-on l'utiliser ?



Très inquiets de l'inertie constatée quant à son utilisation, nous avons eu trois réunions courant février avec les responsables « Lac et Port » de MACS, le maire de Soorts-Hossegor et l'équipe du projet « Trait de côte » de Capbreton, projet à l'origine de la réalisation et du financement de ce collecteur (~700 000 € HT).



LE RETARD EST ACCABLANT

MACS en charge de l'entretien du lac, nous explique qu'il n'est envisagé qu'un dragage entre 5 000 à 10 000 m^3 grand maximum à l'automne 2025 et un autre identique à l'automne 2027.

MACS met en avant les contraintes de l'Arrêté Préfectoral (valable 10 ans du 05/2018 au 05/2028) empêchant l'utilisation de procédés plus efficaces et plus adaptés au raccordement et à l'utilisation du sabloduc comme une drague suceuse se déplaçant plus facilement entre zones du lac où l'absence de pollution permettrait d'extraire des volumes plus conséquents.

LE BILAN FINANCIER N'EST PAS FLATTEUR

Faisons abstraction du dragage initial de 2019 avec 116 000 m^3 initialement annoncés par MACS mais finalement 75 000 m^3 officiellement retenus pour un coût de plusieurs millions d'euros et ne parlons que de la phase d'entretien du lac possible de 2020 à mai 2028.

Qu'aura fait notre communauté de commune sur ces 8 années d'autorisation restantes pour gérer cet ensablement chronique ?

- Un essai de dragage par tapis roulant de 5 300 m^3 début 2023 (l'estimation SPSH est largement en deçà) pour un coût de 190 000 € HT et ce sable simplement régalé sur 2 plages lacustres a été rapidement repris par le lac ;
- Deux opérations à venir fin 2025 et fin 2027 entre 5 000 et 10 000 m^3 chacune pour un coût prévisionnel au-delà de 600 000 € HT chacune.

Ramenés au m^3 dragué, les coûts correspondants sont absolument exorbitants, de 5 à 10 fois supérieurs à ce que nous pouvons constater sur des opérations similaires de dragage maritime conduites avec les technologies les plus performantes.

LE BILAN VOLUMETRIQUE EST DESESPERANT

Entre les entrées de sable de 10 000 à 20 000 m^3 par an selon les années (impact des fortes houles et tempêtes) et les deux extractions envisagées, soit 10 000 à 20 000 m^3 au total, cela va se traduire par une suraccumulation nette dans le lac de plus de 100 000 m^3. Un simple coup d'œil en période de basse mer révèle ce bilan par un triste spectacle.



Ainsi, notre communauté de commune sur ces 8 années autorisées pour la phase d'entretien du lac, entre 2020 et mai 2028, n'aura (peut-être) sorti à coûts très élevés que l'équivalent d'une seule année d'ensablement alors que l'Autorisation Préfectorale autorise, en phase d'entretien, l'extraction d'un volume annuel ou biennal de 20 000 à 30 000 m^3 !

Nous avons fait part de ces constats à MACS, à la préfecture et à la mairie de la commune avec plusieurs courriers (annexes jointes ci-après).

Il est nécessaire de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour aller au-delà des 5 000 à 10 000 m^3 sur les deux opérations actuellement envisagées et d'autre part d'œuvrer pour obtenir au plus tôt un nouvel Arrêté Préfectoral autorisant un mode de dragage plus efficace et adapté à l'utilisation du sabloduc.

SPSH
CÔTE SUD
SAUVEGARDE & PERSPECTIVES SOORTS-HOSSEGOR

Communauté de communes MACS

Monsieur Pierre FROUSTEY

Allée des Camélias

40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Soorts-Hossegor, le 17 février 2025

Objet : Actions en faveur du Lac d'Hossegor

Copie : Louis Galdos, Christophe Vignaud, Fabienne Fauré, Jean-Claude Olivier

PI : Madame la Préfète des Landes

Courrier en R.A.R

Monsieur le Président

Concernant les actions en faveur du désensablement du Lac d'Hossegor, nous avons tenu le 29 janvier dernier, une très intéressante réunion avec Louis Galdos et ses collaborateurs Madame Fauré et Monsieur Olivier en charge de l'entretien et du dragage du Lac d'Hossegor, et avons rencontré quelques jours plus tard Christophe Vignaud et le DGS de la commune.

Les contraintes exposées par Louis Galdos et ses équipes sont nombreuses :

- Les analyses sédimentaires qui imposent les zones où l'on peut extraire ou non, qui définissent les quantités maximales mais qui limitent les déplacements entre zones ;
- La présence des zostères ;
- Des prévisions de volumes de sable à extraire extrêmement limités, de 5 000 à 10 000 m^3 maximum par campagne et sur deux campagnes uniquement ;
- Une méthodologie d'extraction mécanique imposée (à faire progresser) ;
- Des périodes de temps limitées prescrites par l'arrêté préfectoral initial ;
- Les contraintes de disponibilité de votre personnel, lequel travaille également à d'autres grands projets.

Les conclusions à retenir de cette réunion sont malheureusement de nature à nous inquiéter autant qu'à nous indigner. En effet, avec un arrêté préfectoral applicable sur 10 années et prévoyant une phase d'entretien permettant l'extraction d'un volume annuel ou biennal de 20 000 à 30 000 m^3, seuls 10 000 à 15 000 m^3 de sable dans la version optimiste de MACS, seraient dragués d'ici à l'échéance de cet arrêté et ce avec un coût absolument exorbitant !

Ce triste constat nous conduit à une conclusion amère : le lac va irrémédiablement continuer à ressembler à un immense bac à sable.

Ce joyau de notre communauté va voir petit à petit se détourner de nombreux touristes et cessera d'être un centre d'attraction désirable, dont l'éclat bénéficie à toute notre communauté.

Nous considérons aujourd'hui que la seule façon de faire bouger les lignes et de limiter ce déclin annoncé est de travailler dès maintenant à la préparation d'un nouvel arrêté préfectoral pour une mise en œuvre au plus tôt.

Nous pourrions en effet profiter des évolutions techniques optima d'extraction évitant des ruptures de charge, qui permettraient une amélioration des performances d'extraction dans un espace-de temps nécessairement limité.

Votre équipe nous a informés du lancement prochain de la phase de préparation technique de l'opération de désensablement prévue cet automne.

Ayant largement milité pour l'installation d'un sabloduc entre lac et mer et proposé la solution de la fosse pour le transfert hydraulique, solution finalement reprise sur le principe par Ingéau Conseil, nous sollicitons vivement notre participation à cette étape primordiale de préparation pour aider à obtenir les meilleurs résultats possibles dans le respect des nombreuses contraintes de l'arrêté préfectoral.

Un des aspects sensibles à ce désensablement est le transfert du sable entre le pelletage dans le lac et le dépôt sur la plage des Chênes-Lièges. Deux solutions sont identifiées et SPSH a des arguments solides sur les aspects rendement, coûts, impacts écologiques et facilité de mise en œuvre à faire valoir pour véhiculer ce sable.

C'est pourquoi nous sollicitons un rendez-vous pour envisager avec vous les solutions permettant de sortir d'une situation sans perspectives à l'horizon de 3 ou 4 ans, ce qui nous désole.

En vous en remerciant par avance, nous vous prions de recevoir, **Monsieur le Président**, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le conseil d'administration SPSH



Alain Fréguin
Président

SPSH
CÔTE SUD
SAUVEGARDE & PERSPECTIVES SOORTS-HOSSEGOR

Monsieur Louis GALDOS, Vice-Président MACS

Monsieur Christophe VIGNAUD, Maire de Soorts-Hossegor

Soorts-Hossegor, le 20 février 2025

Objet : actions urgentes en faveur du désensablement du Lac d'Hossegor

Bonjour Messieurs

Vous avez eu copie du courrier adressé à Pierre FROUSTEY, qui insistait sur l'état dramatique du Lac, et poussait à une accélération de la préparation d'un nouvel Arrêté Préfectoral.

En complément de cette mesure indispensable, il nous semble toutefois nécessaire que vous actionniez, à votre niveau de responsabilité, et au plus tôt, toutes les mesures qui peuvent aider à améliorer un tant soit peu la triste réalité de la situation.

En l'espace de 8 ans, depuis 2019, la collectivité n'aura réussi à extraire que 15 000 m^3 de sable répartis en 5 000 m^3 début 2023 (beaucoup moins pour SPSH et sable repris par le lac depuis) et deux fois 5 000 m^3 que vous prévoyez draguer sur vos interventions de 2025 et 2027, alors que l'Arrêté Préfectoral que vous incriminez vous autorisait l'extraction d'un volume annuel ou biennal de 20 000 à 30 000 m^3 !

Il est donc plus que temps de hâter la préparation de la prochaine campagne d'octobre/novembre 2025.

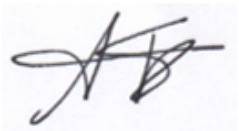
Pour cela, il nous paraît essentiel de se concentrer très rapidement sur les deux éléments indispensables à ladite campagne :

- La préparation des marchés publics, qui vous permettra de challenger les entreprises pour une extraction la plus performante avec des moyens optimisés par rapport à l'expérimentation précédente peu concluante des tapis roulants ;
- Les études sédimentaires qui définiront les zones où le sable peut être retiré, transporté et déposé sur les plages océanes via le sabloduc.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous apporter toute notre aide basée sur notre compétence d'industriels, afin de faire enfin de cette campagne un redémarrage significatif et vertueux du désensablement du Lac.

Nous avons hâte de votre retour, et vous prions de croire en nos sentiments cordiaux, mais inquiets.

Pour le conseil d'administration SPSH



Alain Fréguin
Président